



i d e f i n

**RAPPORT DE GESTION
2023 ET SES ANNEXES**

TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels	3
A. Bilan après répartition.....	3
B. Comptes de résultats.....	5
C. Affectation	6
II. Evolution des activités	7
III. Les commentaires financiers	15
A. Commentaires à l'actif	15
1. Actifs Immobilisés.....	15
2. Actifs circulants	15
B. Commentaires au passif	16
1. Capitaux propres	16
2. Dettes	17
C. Commentaires du compte de résultats.....	18
IV. Les informations complémentaires	20
V. les règles d'évaluation.....	22
VI. la liste des garanties.....	25
VII. les marchés publics	26
VIII. la liste des participants aux formations annuelles	27
IX. la structure de l'organisation	29
A. Structure de l'intercommunale	29
B. Composition des instances.....	30
X. l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation	33
XI. les lignes de développement	34
XII. le plan financier pluriannuel	35

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	230.416.938	229.173.833
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
Terrains et constructions	22	-	-
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	324	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	230.416.938	229.173.833
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de	282/3	188.687.307	188.605.307
<i>Participations</i>	282	188.687.307	188.605.307
<i>Créances</i>	283	-	-
Autres immobilisations financières	284/8	41.729.630	40.568.526
<i>Actions et parts</i>	284	39.806.390	39.001.923
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	1.923.240	1.566.603
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	26.462.545	26.037.280
Créances à plus d'un an	29	170.353	194.471
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	170.353	194.471
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés et commandes en cours d'exécution	36/37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	1.071.530	891.349
Créances commerciales	40	548	22.829
Autres créances	41	1.070.982	868.520
Placements de trésorerie	50/53	14.700.000	17.300.000
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	14.700.000	17.300.000
Valeurs disponibles	54/58	10.510.433	7.646.331
Comptes de régularisation	490/1	10.229	5.129
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	256.879.483	255.211.113

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	184.445.883	179.015.842
Apport	10/11	6.354	6.354
Disponible	110	-	-
Indisponible	111	6.354	6.354
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	115.820.571	115.820.571
Réserves indisponibles	130/1	1.905	1.905
<i>Réserve légale</i>	130	-	-
<i>Réserve statutairement indisponibles</i>	1311	1.905	1.905
<i>Acquisition d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	68.618.958	63.188.917
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	-	-
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	72.433.600	76.195.271
Dettes à plus d'un an	17	60.820.857	65.475.019
Dettes financières	170/4	60.820.857	65.475.019
<i>Emprunts subordonnés</i>	170	-	-
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171	-	-
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	60.820.857	65.475.019
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Autres dettes	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	42/48	11.606.920	10.715.782
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	7.740.622	8.214.786
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	45.738	31.423
<i>Fournisseurs</i>	440/4	45.738	31.423
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.981	4.393
<i>Impôts</i>	450/3	1.981	-
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	4.393
Autres dettes	47/48	3.818.580	2.465.180
Comptes de régularisation	492/3	5.823	4.470
TOTAL DU PASSIF	10/49	256.879.483	255.211.113

B. Comptes de résultats

		Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes et prestations	70/76A	8.770	28.156
Chiffre d'affaires	70	-	-
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	8.770	28.156
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et prestations	60/66A	415.757	370.301
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	-	-
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	-	-
Services et biens divers	61	195.996	164.386
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	219.761	205.915
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-406.988	-342.145
Produits financiers	75/76B	14.386.997	14.416.479
Produits financiers récurrents	75	13.774.180	12.990.513
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>13.361.873</i>	<i>12.917.205</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>258.825</i>	<i>46.804</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>153.482</i>	<i>26.503</i>
Produits financiers non récurrents	76B	612.817	1.425.967
Charges financières	65/66B	1.609.456	1.654.417
Charges financières récurrentes	65	1.609.456	1.654.417
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>1.608.172</i>	<i>1.653.943</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations</i>	<i>651</i>	-	-
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>1.284</i>	<i>473</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	12.370.554	12.419.917

		Exercice 2023	Exercice 2022
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	-	-
Impôts	670/3	-	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	12.370.554	12.419.917
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	12.370.554	12.419.917

C. Affectation

		Exercice 2023	Exercice 2022
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	75.559.471	70.129.430
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	12.370.554	12.419.917
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	63.188.917	57.709.513
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	68.618.958	63.188.917
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.940.513	6.940.513
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. EVOLUTION DES ACTIVITÉS

(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

Rappelons, en guise d'introduction, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 69 Mios € au terme de l'exercice 2023.

En 2023, IDEFIN a poursuivi sa participation active aux échanges d'information au sein du Groupement des Intercommunales Pures de Financement Wallonnes lequel est remplacé par NEOWAL. Les associés sont FINEST, FINIMO, IEG, IFIGA, CENEO, IPFBW, SOFILUX et IDEFIN. Les échanges portent principalement sur les participations communes détenues en ORES, SOCOFE, Wind4Wallonia, ActiVent Wallonie et E-Wate.

2018 a vu deux législations importantes impacter l'organisation de l'intercommunale. Le décret Gouvernance du 29 mars 2018 a conduit à adapter les statuts de l'intercommunale, pour les mettre en conformité, avec notamment la composition d'un nouveau Conseil d'administration formé de 20 administrateurs, et l'installation d'un Comité d'audit, qui s'est réuni une fois et a adopté sa méthodologie de travail, ainsi qu'une stratégie financière. Les obligations découlant du Règlement général sur la protection des données ont également été prises en compte en 2018.

Depuis 2018, la relation entre IDEFIN et ORES Assets évolue, dans la mesure où la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE évolue également. Le revenu d'IDEFIN est en effet fortement dépendant de la capacité d'ORES Assets à distribuer un dividende, laquelle est cadrée par la méthodologie tarifaire 2019-2023. Dans ce cadre, l'évolution du ratio de fonds propres d'ORES Assets est un facteur important. ORES a proposé à cet égard la conversion des parts R en parts A, qui a été validée par le Conseil d'administration en mai 2018 et opérationnalisée le 1er janvier 2019. En contrepartie, ORES garantit le paiement d'un dividende pour 5 ans à hauteur de 70% du bénéfice distribuable, équilibré par le fait qu'ORES ne sollicite plus les IPF pour des recapitalisations annuelles. En parallèle ORES

En 2022 ORES a informé IDEFIN quant aux négociations menées avec la CWaPE au sujet d'un projet de méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2024-2028. L'objectif annoncé par la

CWAPE est « Des GRD efficaces pour des tarifs maîtrisés et favorables à la transition énergétique ». La CWAPE a finalement décidé de prolonger la méthodologie actuelle sur 2024.

En 2023, la CWAPE a publié la méthodologie tarifaire pour la période 2025 à 2029. Celle-ci donne le cadre dans lequel les GRD devront établir leurs propositions de revenus autorisés (budget avec lequel ils vont fonctionner). Par la suite, les GRD devront construire leurs grilles tarifaires.

La CWAPE confirme un double objectif :

- Garantir des moyens suffisants pour les investissements de GRD (transition énergétique) ;
- Veiller à ce que les factures des citoyens ne soient pas trop lourdement impactées.

Actuellement, les premières indications du GRD ORES ASSETS vont vers une diminution possible des dividendes revenant aux associés de l'ordre de 6,5% en 2025.

Les dividendes perçus étant prioritairement affectés au remboursement des emprunts souscrits par les IPFW's, cette diminution de revenu contraint IDEFIN et les intercommunales pures de financement wallonnes en général à rechercher de nouvelles sources de recettes pour garantir un revenu acceptable pour les communes.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d'une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d'IDEG – électricité s'est élevée à 75% dès 2011.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d'administration a décidé de se donner la possibilité d'activer le secteur participations si le secteur électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – électricité s'élève à 100%.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d'administration à revoir sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.940.513 €, moyennant une intervention du secteur « participations ». Cette politique qui reste d'application pour 2023 sera néanmoins réévaluée par le conseil d'administration en fonction des potentielles diminutions de dividendes pouvant résulter de la prochaine méthodologie tarifaire.

L'Assemblée Générale du 18 décembre 2023 a acté la démission de la Ville de Couvin du secteur « Electricité » d'IDEFIN, avec effet au 1er janvier 2024. Pour rappel, le 13 juillet 2012, la Ville de COUVIN a, pour la distribution de l'électricité sur le territoire des sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny (le « Territoire »), décidé de se retirer de l'intercommunale Idég (aujourd'hui ORES ASSETS). Le Retrait a par ailleurs pour effet de rendre COUVIN démissionnaire de plein droit d'IDEFIN pour le secteur Électricité (la « Démission »), conformément à l'article 46.1, alinéa 1 des statuts d'IDEFIN. Par arrêté du 8 septembre 2022, le Gouvernement wallon a désigné l'AIESH comme unique GRD pour l'ensemble du territoire de la ville de Couvin, sous la condition suspensive de l'acquisition d'un droit réel d'usage ou de propriété du réseau sur le territoire.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur participations, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur participations au secteur gaz.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – gaz s'élève à 100%.

Les redevances de voirie étant versées directement aux communes dès 2018. Le conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rééchelonnement progressif de la dette du secteur. Dès lors aucun dividende ne pourra être distribué pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts. Notons que ce mécanisme permet toutefois de préserver les revenus « électricité » des associés du secteur gaz.

Pour le « gaz », aucun dividende ne pourra être distribué pour 2023, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent ORES ASSETS (électricité et gaz). D'autres participations sont logées dans le secteur participations, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31

décembre 2023) de 39,89 M€. Il s'agit de participations dans Engie, Wind4Wallonia, Connexio, SOCOFE, ActiVent Wallonie et NEOWAL.

Les actions détenues dans Engie ont continué à faire l'objet d'un suivi par le conseil d'administration. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2023 et un suivi attentif est assuré, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours.

L'intercommunale est également présente dans Win4Wallonia. Ce projet porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédiée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour). Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à Modave, pour un montant de 0,328M€. En 2020, les premiers dividendes ont été octroyés par cette société.

En janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas aller plus loin dans le partenariat avec ENGIE, en ne s'engageant pas dans la nouvelle structure proposée par ce dernier, et dénommée Walwind, et ce en raisons d'incertitudes sur le rendement à long terme, mais aussi en raison de la volonté de réserver des moyens pour des projets éoliens plus locaux, et de la volonté de mesurer des moyens pour les futures capitalisations inhérentes à ce rôle d'actionnaire d'IDEFIN pour compte des communes namuroises.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

La participation d'IDEFIN dans les gestionnaires de réseau de transport d'énergie, au travers de PUBLI-T et de PUBLIGAZ a connu une évolution importante en 2019. Le secteur du transport d'énergie est confronté à de multiples enjeux liés à la garantie d'approvisionnement et l'évolution des sources de production. Le secteur doit concilier le prix du transport en Belgique et les dividendes pour les actionnaires, tout en dégagant des marges pour investir dans le réseau de

transport à l'international permettant d'assurer tant l'approvisionnement que d'intégrer de nouvelles modalités liées à l'optimisation de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, à l'instar de la Flandre et de Bruxelles, les enjeux sont :

- Consolider l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur wallon dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue (SOCOFE) ;
- Et garantir un suivi de la représentativité de tout le territoire wallon dans le holding SOCOFE, en rééquilibrant le capital en son sein ;
- Cela permettrait aussi d'assurer la diversification du portefeuille de participations des intercommunales pures de financement wallonnes.

Dans ce contexte, L'Assemblée Générale d'IDEFIN qui s'est réunie le 6 novembre 2019 a décidé de participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les parts détenues en PUBLIGAZ et les parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de nouvelles parts de SOCOFE. A l'issue de cette opération qui s'est concrétisée lors de l'Assemblée Générale de SOCOFE du 19 décembre 2019, IDEFIN, qui ne détient plus de parts en PUBLI-T ni en PUBLIGAZ, a vu sa détention de parts en SOCOFE portée à 15.537 parts représentant une participation de 2,8%.

En 2020, à la suite d'une opération de réorganisation des parts détenues en SOCOFE par l'AIESH et TRANS&WALL, IDEFIN a acquis 142 parts complémentaires dans le capital de SOCOFE.

IDEFIN a également renforcé sa position dans le secteur éolien en 2020 en décidant d'entrer dans le capital d'Activent Wallonie. La société ActiVent Wallonie créée en 2017 est le fruit d'un partenariat entre l'opérateur énergétique EDF Luminus et des intercommunales wallonnes. Cette société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables est active en Wallonie en investissant dans des projets éoliens sur le territoire des intercommunales qui y sont associées. En 2020 IDEFIN a décidé d'approuver le rachat de 5% des parts de la société ActiVent Wallonie à l'associé privé EDF Luminus, rejoignant ainsi les autres associés publics que sont CENEO, IPFBW, IEG et SOFILUX. La convention de cession des parts a été signée le 26 février 2021 et représente un investissement de près d'1 Mios d'euros. En 2021, les premiers dividendes ont été octroyés par ActiVent Wallonie.

En 2023, IDEFIN a investi un montant complémentaire de 638.817,59 € dans ActiVent Wallonie. L'investissement total consenti par IDEFIN s'élève au 31 décembre 2023 à 1,702 Mios € au travers des projets : JTekt, Cosucra, Frameries et Le Roeulx 2.

En 2023 IDEFIN a poursuivi la réflexion relative à la création d'une unité de biométhanisation et à l'identification de sites à réaménager propices à l'implantation de champs solaires en province de Namur.

Le contexte réglementaire qui entoure la distribution d'énergie en Wallonie, expose les actionnaires d'ORES, les intercommunales pures de financement, à un risque important de baisse de dividendes, dès 2025. Ce risque est d'autant plus important que les IPFW ont historiquement toujours financé les investissements dans leur GRD via des crédits bancaires qui exigent chaque année de réserver des sommes importantes sur leur résultat au remboursement desdits crédits.

Pour faire face à ce risque réglementaire, les IPFW se doivent de diversifier leurs sources de revenus en investissant dans le secteur de l'énergie et en saisissant, quand les conditions sont réunies, les opportunités offertes par le secteur.

C'est pourquoi, en 2023, NEOWAL, une structure commune aux 8 IPFW a été créée, sous la forme d'une société coopérative, capable de prendre des participations dans des entreprises actives dans le secteur de l'énergie. IDEFIN a décidé en 2023 prendre une participation à concurrence de 13%. NEOWAL remplace le Groupement des intercommunales pures de financement, lequel est amené à être dissout.

Une première participation stratégique a été acquise par NEOWAL en décembre 2023. NEOWAL est en effet entré dans le capital d'E-WATe au côté de SOCOFE et de TRANSENERGIE, chacun disposant de 33% du capital. L'objectif est de participer davantage et activement à la transition énergétique en adhérant à ce projet tout en bénéficiant des compétences techniques des GRD et financières de SOCOFE. Par le biais d'une telle participation, les futurs partenaires viseraient également à s'assurer des revenus complémentaires et alternatifs. L'investissement projeté pour IDEFIN s'élève à 5,583 Mios €

Secteur – Centrale de marché

Ce secteur gère des marchés avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie a fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève toujours à 97.

Après avoir été attribué lors de la séance du Conseil d'administration du 19 mai 2022, le huitième marché a démarré au 1er janvier 2023. Il a une durée de 2 ans et les adjudicataires des différents lots sont maintenant Engie (Electrabel) pour le lot « Logement Sociaux » du marché, EDF Luminus pour le lot « Éclairage Public » et TotalEnergies (Lampiris) pour les lots « Gaz Naturel », « Électricité Basse-Tension » et « Électricité Haute-Tension ».

Dans un contexte de crise énergétique et de forte évolution des marchés internationaux d'énergie, IDEFIN a eu recours à une expertise extérieure en vue de définir la stratégie de fixation des prix dans le meilleur intérêt des membres, et a veillé à informer ces derniers dans le cadre de leur politique budgétaire.

III. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'actif

1. *Actifs Immobilisés*

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 230.416.938 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : ORES Assets, ORES, SOCOFE, Engie, Wind4Wallonia, ActiVent, Groupement des IPFW, Connexio et NEOWAL et des créances actées dans le cadre des prêts d'actionnaires octroyés à Wind4Wallonia et ActiVent. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

2. *Actifs circulants*

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 170.353 € dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Eolienne de la Fagnes.

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 548 € et les autres créances pour 1.070.982 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier 2023 à récupérer et des montants à court terme dans le cadre des prêts éoliens.

Les **placements de trésorerie** comprennent des titres à revenus fixes, des placements à terme et carnets de dépôts pour 14.700.000 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 10.510.433 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

B. Commentaires au passif

1. Capitaux propres

A l'issue de l'exercice 2023, les capitaux propres sont composés des apports indisponibles pour un montant total de 6.354,25 €.

Les actions sont détenues par les communes membres selon la liste suivante :

768 parts Communes			
Parts		Parts	
8	Anhée	5	Havelange
8	Assesse	5	Houyet
10	Beauraing	32	Jemeppe-Sur-Sambre
4	Bièvre	8	La Bruyère
4	Cerfontaine	10	Les Bons-Villers
30	Ciney	12	Mettet
18	Couvin	267	Namur
28	Dinant	3	Onhaye
3	Doische	11	Philippeville
19	Eghezée	12	Profondeville
6	Fernelmont	3	Rochefort
9	Floreffe	77	Sambreville
15	Florennes	10	Sombreffe
12	Fosses-La-Ville	3	Somme-Leuze
4	Gedinne	5	Vresse-Sur-Semois
40	Gembloux	22	Walcourt
22	Gerpennes	19	Yvoir
5	Gesves	1	Aiseau-Presles
6	Hamois	1	Viroinval
11	Hastière		

Les **réserves** sont scindées en deux :

- la réserve statutairement indisponible est de 1.905 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 115.818.666 €.

Le **Bénéfice reporté** passe de 63.188.917 € à 68.618.958 € à la suite de l'affectation du résultat 2023.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 184.445.883 €, comprenant le capital, les réserves et le bénéfice à reporter. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

2. *Dettes*

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs – « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 60.820.857 €.

Les dettes à un an au plus comprennent :

- 7.740.622 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatifs à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant.
- 45.738 € de dettes commerciales (fournisseurs restant à payer au 31/12) ;
- 1.981 € de dettes fiscales correspondant au précompte professionnel sur jetons à payer sur l'exercice suivant ;
- 3.818.580 € d'autres dettes à court terme qui se composent :
 - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville ;
 - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 3.782.580 € relatif à l'exercice comptable 2023.

Les **comptes de régularisation** d'un montant de 5.823 € se composent de frais de banque et du précompte mobilier à imputer sur l'exercice 2023.

C. Commentaires du compte de résultats

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 8.770 €. Ce poste est composé des autres produits d'exploitation comprenant les jetons de présences perçus.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 415.757 € en 2023 contre 370.301 € en 2022.

Les services et biens divers passent de 164.386 € en 2022 à 195.996 € en 2023. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Cette augmentation est due aux honoraires d'avocat dans le cadre de la sortie de Couvin du secteur Electricité.

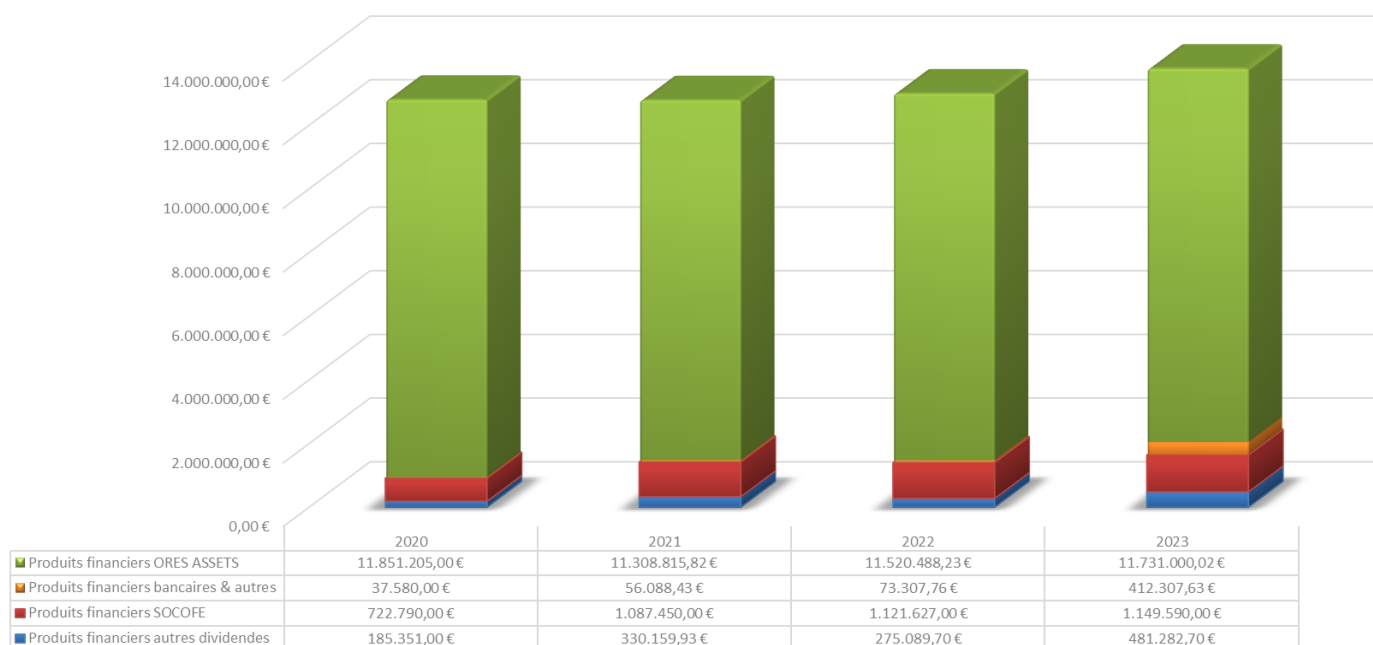
Les autres charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 219.761 € et comprennent notamment la subvention versée au BEP et une taxe sur les dossiers titres.

Les **produits financiers** s'élèvent à 14.386.997 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des actions détenues dans ORES Assets, SOCOFE, Engie, ActiVent pour 13.361.873 € ;
- les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 258.825 € ;
- les autres produits financiers s'élèvent à 153.482 € et comprennent essentiellement les intérêts des prêts obligataires consentis dans le secteur éolien.

Produits financiers



Les produits financiers non récurrents s'élèvent à 612.817 et se composent de la reprise de la réduction de valeur sur les actions d'ENGIE afin d'ajuster la valeur comptable des actions Engie détenues en portefeuille par rapport à la cotation en bourse.

Les **charges financières** sont de 1.609.456 € en 2023 contre 1.654.417 € en 2022.

Les charges financières récurrentes s'élèvent à 1.608.172 € et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** s'élève à 12.370.554 €

L'**impôt sur le résultat** est de 0 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Suite au régime des RDT pour les dividendes d'ORES ASSETS, SOCOFE et ENGIE, Idefin ne paiera pas d'impôts sur son bénéfice de 2023.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2023 est de 12.370.554 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 63.188.917 €, l'affectation des 75.559.471 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 68.618.958 € au bénéfice à reporter ;
- 6.940.513 € en rémunération du capital.

IV. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la suite des décisions prises par les AG d'ORES AIESH et IDEFIN, le retrait de la ville de Couvin du secteur d'électricité d'Ores Assets et d'IDEIFN en vue de la reprise du réseau par AIESH a été rendu effectif au 1^{er} janvier 2024.

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Néant

g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

V. LES REGLES D’EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l’inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d’amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu’aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l’entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d’évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d’application :

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l’objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l’objet de réduction de valeur si leur remboursement à l’échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l’objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l’exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l’actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l’objet de réductions de valeur si leur remboursement à l’échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l’objet de réductions de valeur si des risques d’irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d’acquisition. Les placements de trésorerie font l’objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l’exercice, est inférieure à leur valeur d’acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'apport indisponible est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

VI. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2023
WIND4WALLONIA	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave et engagement complémentaire d'apport en capital de rééquilibrage en cas de non-prolongation du permis de Dour.	306.000 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage des parts sociales et tous dividendes conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	286.393 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage de créances des actionnaires conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	404.522,21 €
ActiVent	Garanties sous forme de cautions pour le démantèlement des éoliennes.	865.462,50 €

VII. LES MARCHES PUBLICS

NEANT

VIII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences des séances formatives des Conseils d'administration du 16 février 2023 et 23 mars 2023 ayant toutes deux pour objet « Centrale de marché relative à la fourniture de gaz naturel et d'électricité 100% renouvelable aux entités associées » :

16 février 2023 :

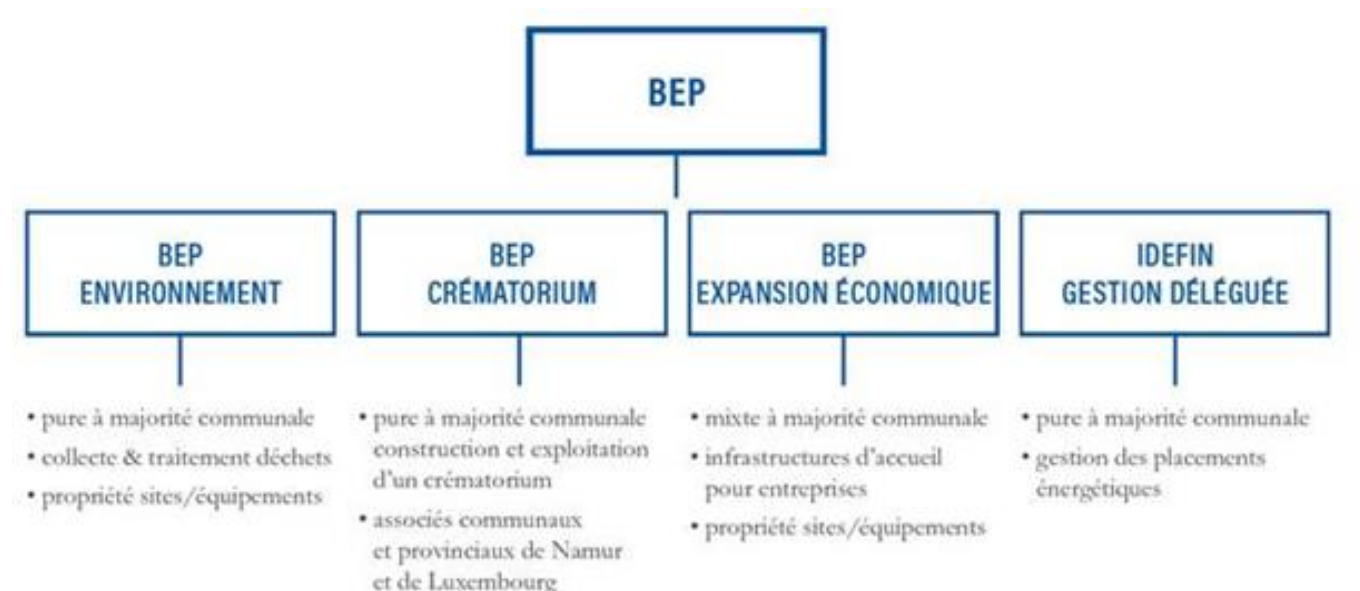
Groupe Communes	
Prénom	Nom
Laurent	Botilde
Grégory	Charlot
Etienne	Defresne
Rudy	Delhaise
Gauthier	de Sauvage (Vice-Président)
Sébastien	Humblot (Président)
Isabelle	Joiret
Fabrice	Leturcq
Antoine	Mariage
Bernard	Meuter
Bernadette	Mineur
Jacques	Monty
Albert	Navaux
Jean-Joseph	Nennen
Christian	Pirot
François	Seumoïs
Valérie	Warzée

23 mars 2023 :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Laurent	Botilde
Grégory	Charlot
Rudy	Delhaise
Gauthier	de Sauvage (Vice-Président)
Sébastien	Humblet (Président)
Isabelle	Joiret
Fabrice	Leturcq
Jacques	Monty
Albert	Navaux
Jean-Joseph	Nennen
Christian	Pirot
François	Seumois
Valérie	Warzée

IX. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure de l'intercommunale



B. Composition des instances

- Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblot Sébastien
Vice-président	de Sauvage Gauthier
Administrateurs	Adam Fabrice (<i>entrée le 22/06/2023</i>)
	Botilde Laurent
	Charlot Grégory
	Defresne Etienne
	Delhaise Rudy
	Joiret Isabelle
	Leturcq Fabrice
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Meuter Bernard
	Mineur Bernadette
	Monty Jacques
	Mouget Charlotte (<i>sortie le 27/04/2023</i>)
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Pirot Christian
	Seumois François
	Warzée Valérie
	Zabus Arthur (<i>entrée le 23/03/2023</i>)

Comité d'audit

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

Comité de rémunération

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

- Assemblée Générale :
 - Le 22 juin 2023 ;
 - Le 18 décembre 2023.

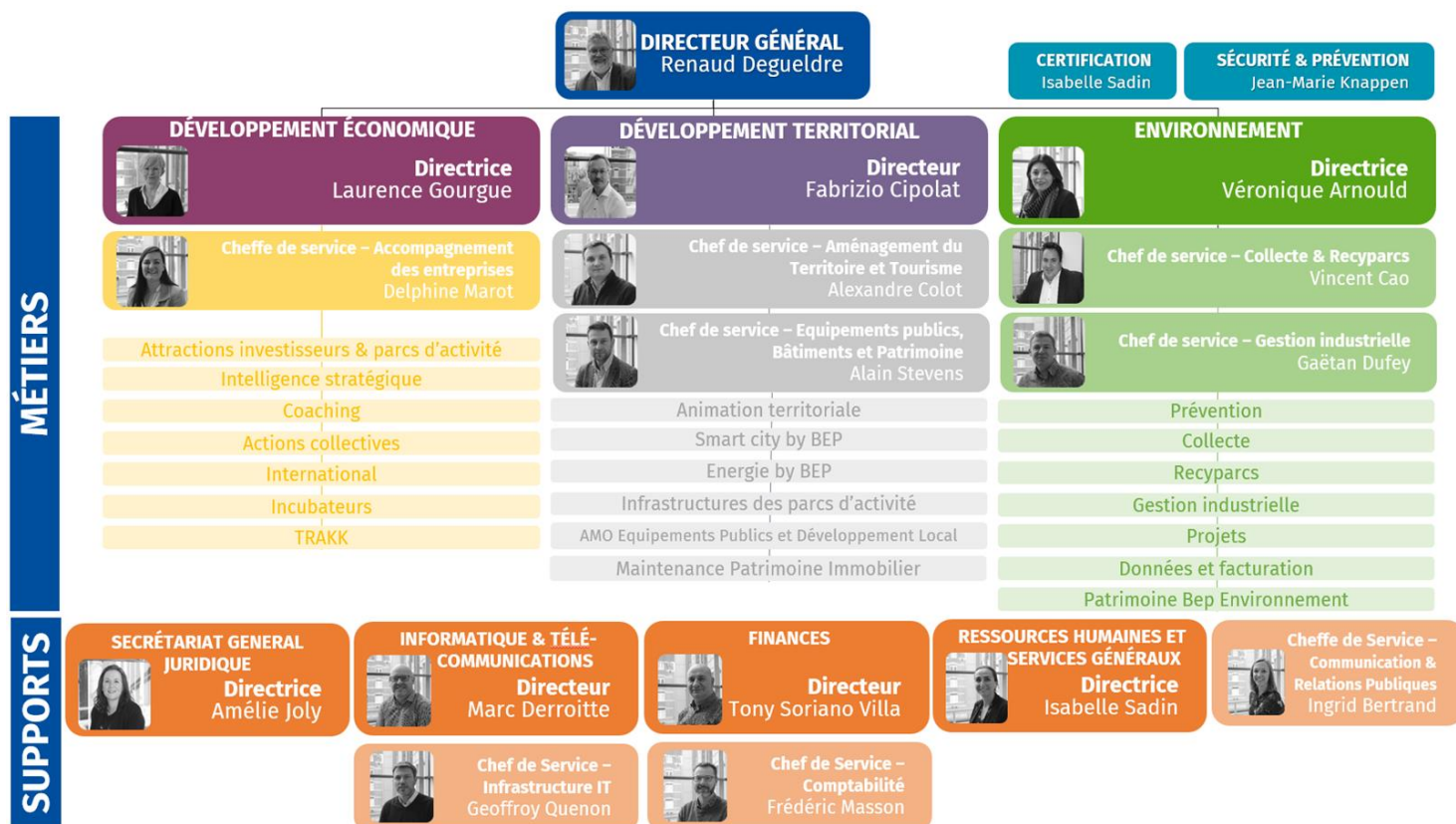
- Conseil d'administration :
 - Le 16 février 2023 ;
 - Le 23 mars 2023 ;
 - Le 27 avril 2023 ;
 - Le 22 juin 2023 ;
 - Le 21 septembre 2023 ;
 - Le 25 octobre 2023 ;
 - Le 23 novembre 2023 ;
 - Le 18 décembre 2023.

- Comité d'audit :
 - Le 13 avril 2023 ;
 - Le 15 juin 2023 ;
 - Le 12 octobre 2023.

- Comité de rémunération :
 - Le 23 mars 2023.

X. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION (Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.



XI. LES LIGNES DE DEVELOPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation ou toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

- Prendre en charge, pour le compte des Communes, **le financement de projets de maintenance et de développement** de réseaux de gaz et d'électricité ;
- Développer une politique active en matière de **placements et d'investissements** combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;
- Gérer la **montée en puissance de la participation publique** dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires ;
- Participer au travers de NEOWAL avec les 6 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie et de la transition énergétique en Wallonie ;
- Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;
- Mettre en place une **centrale d'achat groupé d'énergie** pour les Communes associées.

XII. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés				BUDGETS prévisionnels		
2021	2022	2023	DEPENSES	2024	2025	2026
29.252.986	10.017.052	9.306.021	SECTEUR - Electricité	10.576.346	9.913.481	9.913.031
7.805.382	3.561.128	3.864.089	SECTEUR - Gaz	3.935.433	4.001.814	4.090.948
3.040.680	3.004.138	3.187.498	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	1.735.298	1.742.196	1.731.405
0	19.500	0	SECTEUR - Centrale de marché	15.000	P.M.	P.M.
40.099.048	16.601.818	16.357.608	TOUS LES SECTEURS	16.262.077	15.657.491	15.735.384

2021	2022	2023	RECETTES	2024	2025	2026
28.893.572	9.420.469	9.685.052	SECTEUR - Electricité	10.018.509	9.495.022	9.396.733
8.077.525	3.376.763	3.482.842	SECTEUR - Gaz	3.540.928	3.410.715	3.372.208
1.581.309	4.102.393	2.210.238	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	2.543.382	2.132.052	2.155.899
0	19.500	0	SECTEUR - Centrale de marché	15.000	P.M.	P.M.
38.552.406	16.919.125	15.378.132	TOUS LES SECTEURS	16.117.819	15.037.789	14.924.840

COMPTES ANNUELS
2023

i d e f i n

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **IDEFIN**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vriethoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0257.744.044

DATE **23-01-2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :
☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴
approuvés par l'assemblée générale du **20-06-2024**
☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **34**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOTILDE Laurent

Rue de Warisoulx 8, 5080 Warisoulx, Belgique

Mandat: Administrateur

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

DE SAUVAGE Gauthier

Rue du pont-des-Pages 58, 5031 Grand-Leez, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

DEFRESNE Etienne

Rue du Centre 66, 5031 Grand-Leez, Belgique

Mandat: Administrateur

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4, boîte f, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

JOIRET Isabelle

Route de la Hesbaye 307, 5310 Eghezée, Belgique

Mandat: Administrateur

LETURCQ Fabrice

Allée des Ramiers 11, 5170 Profondeville, Belgique

Mandat: Administrateur

MARIAGE Antoine

Avenue de Criel 42, 5370 Havelange, Belgique

Mandat: Administrateur

MENCACCINI Franco

Rue Julien Colson 45, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

MEUTER Bernard

Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Mandat: Administrateur

MINEUR Bernadette

Rue Elie Bertrand 95, 5170 Bois-de-Villers, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MONTY Jacques

Rue des Hérutis 15, 5670 Viroinval, Belgique

Mandat: Administrateur

MOUGET Charlotte

Avenue de la Citadelle 37, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 27/04/2023

NAVAUX Albert

Rue du Paradis 1, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Mandat: Administrateur

NENNEN Jean-Joseph

Rue des Gaux 103, 5541 Hastière-par-Delà, Belgique

Mandat: Administrateur

PIROT Christian

Rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Mandat: Administrateur

SEUMOIS François

Rue Francois Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Administrateur

WARZEE Valérie

Rue Alvaux 16, 5360 Hamois, Belgique

Mandat: Administrateur

ZABUS Arthur

Rue de Ciney 49, 5580 Rochefort, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/03/2023

ADAM Fabrice

Rue Emile Labarre 61, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/06/2023

Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL SRL 0413343922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique

, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

- Terrains et constructions
- Installations, machines et outillage
- Mobilier et matériel roulant
- Location-financement et droits similaires
- Autres immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

- Entreprises liées
- Participations
- Créances
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- Participations
- Créances
- Autres immobilisations financières
- Actions et parts
- Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	230.416.937,76	229.173.832,98
6.2	21		
6.3	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.4 / 6.5.1	28	230.416.937,76	229.173.832,98
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3	188.687.307,29	188.605.307,29
	282	188.687.307,29	188.605.307,29
	283		
	284/8	41.729.630,47	40.568.525,69
	284	39.806.390,48	39.001.922,88
	285/8	1.923.239,99	1.566.602,81

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>26.462.545,24</u>	<u>26.037.280,04</u>
Créances à plus d'un an		29	170.353,20	194.470,87
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	170.353,20	194.470,87
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.071.530,30	891.348,71
Créances commerciales		40	548,34	22.828,68
Autres créances		41	1.070.981,96	868.520,03
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	14.700.000,00	17.300.000,00
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	14.700.000,00	17.300.000,00
Valeurs disponibles		54/58	10.510.432,77	7.646.331,13
Comptes de régularisation	6.6	490/1	10.228,97	5.129,33
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	256.879.483,00	255.211.113,02

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	184.445.882,97	179.015.842,22
Apport	6.7.1	10/11	6.354,25	6.354,25
Disponible		110		
Indisponible		111	6.354,25	6.354,25
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves		13	115.820.570,80	115.820.570,80
Réserves indisponibles		130/1	1.904,64	1.904,64
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.904,64	1.904,64
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	115.818.666,16	115.818.666,16
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	68.618.957,92	63.188.917,17
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	0,00	
Provisions pour risques et charges		160/5	0,00	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163	0,00	
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>72.433.600,03</u>	<u>76.195.270,80</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	60.820.856,88	65.475.018,98
Dettes financières		170/4	60.820.856,88	65.475.018,98
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	60.820.856,88	65.475.018,98
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.606.920,05	10.715.781,57
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	7.740.621,59	8.214.785,50
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	45.737,97	31.423,19
Fournisseurs		440/4	45.737,97	31.423,19
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.980,91	4.393,34
Impôts		450/3	1.980,91	
Rémunérations et charges sociales		454/9	0,00	4.393,34
Autres dettes		47/48	3.818.579,58	2.465.179,54
Comptes de régularisation	6.9	492/3	5.823,10	4.470,25
TOTAL DU PASSIF		10/49	256.879.483,00	255.211.113,02

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	8.769,65	28.155,53
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	8.769,65	28.155,53
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	415.757,29	370.300,63
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	195.996,37	164.385,89
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	219.760,92	205.914,74
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	-406.987,64	-342.145,10

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	14.386.996,95	14.416.479,32
Produits financiers récurrents		75	13.774.180,35	12.990.512,69
Produits des immobilisations financières		750	13.361.872,72	12.917.204,93
Produits des actifs circulants		751	258.825,43	46.804,37
Autres produits financiers	6.11	752/9	153.482,20	26.503,39
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	612.816,60	1.425.966,63
Charges financières		65/66B	1.609.455,56	1.654.416,74
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.609.455,56	1.654.416,74
Charges des dettes		650	1.608.171,90	1.653.943,37
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.283,66	473,37
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	12.370.553,75	12.419.917,48
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	0,00	
Impôts		670/3	0,00	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	12.370.553,75	12.419.917,48
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	12.370.553,75	12.419.917,48

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	75.559.470,92	70.129.430,17
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	12.370.553,75	12.419.917,48
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	63.188.917,17	57.709.512,69
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	68.618.957,92	63.188.917,17
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	6.940.513,00	6.940.513,00
Rémunération de l'apport		694	6.940.513,00	6.940.513,00
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	188.605.307,29
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	82.000,00	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	188.687.307,29	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>188.687.307,29</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	40.778.606,58
8363	191.651,00	
8373		
8383		
8393	40.970.257,58	
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.776.683,70
8473		
8483	612.816,60	
8493		
8503		
8513		
8523	1.163.867,10	
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)	<u>39.806.390,48</u>	
285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>1.566.602,81</u>
8583	447.166,59	
8593	90.529,41	
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)	<u>1.923.239,99</u>	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) <i>(en unités)</i>	
Ores Assets SCRL					31/12/2022	EUR	1.917.311.825	78.402.328
Société coopérative à responsabilité limitée								
Avenue Jean Monnet 2								
1348 Louvain-la-Neuve								
Belgique								
0543.696.579								
	Parts sociales	204.201	0,31	0,00				
	A Electricité							
	secteur com							
	Parts sociales	8.410.883	12,68	0,00				
	A Electricité							
	secteur Nam							
	Parts sociales	36.512	0,05	0,00				
	A Gaz secteur							
	commun							
	Parts sociales	1.885.373	2,84	0,00				
	A Gaz secteur							
	Namur							
Ores SCRL					31/12/2022	EUR	508.375	0
Société coopérative à responsabilité limitée								
Avenue Jean Monnet 2								
1348 Louvain-la-Neuve								
Belgique								
0897.436.971								
	Parts	1	0,00	0,00				
ENGIE					31/12/2021	EUR	35.285.000.000	216.000.000
Société anonyme								
Place Samuel de Champlain 1								
92400 Courbevoie								
France								
13542107651								
	Actions	242.220	0,00	0,00				
Socofe					31/12/2022	EUR	724.366.240	54.924.322
Société anonyme								
Avenue Maurice-Destenay 13/2								
4000 Liège								
Belgique								
0472.085.439								
	Parts A	15.537	2,80	0,00				
Wind4wallonia					31/12/2022	EUR	5.014.817	468.635
Société coopérative à responsabilité limitée								
Boulevard Simon Bolivar 34								
1000 Bruxelles								
Belgique								
0553.486.057								
	Parts A	11.454	7,20	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
ActiVent Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi Belgique 0683.894.441	Parts A	4.028	5,00	0,00	31/12/2022	EUR	11.353.028	2.282.319
Comnexio Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	Parts	1	1,00	0,00	31/12/2022	EUR	25.000	0
INTERCOMMUNALES PURES DE FINANCEMENT WALLONNES Société en nom collectif Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0600.965.478	Part	1	12,50	0,00	31/12/2022	EUR	106.300	1.243
NEOWAL Société coopérative Avenue Sergent Vrithoff 2 , boîte 500 5000 Namur Belgique 0805.724.758	Parts A	82	13,00	0,00	31/12/2022	EUR	0	0

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52	14.700.000,00	16.300.000,00
8684		
53	0,00	1.000.000,00
8686	0,00	
8687		1.000.000,00
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXX 6.354,25	6.354,25
8790 87901 8791 87911		

Modifications au cours de l'exercice

 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702 8703	XXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Communes	Actions
AISEAU-PRESLES	1
ANHEE	8
ASSESE	8
BEAURAING	10
BIEVRE	4
CERFONTAINE	4
CINEY	30
COUVIN	18
DINANT	28
DOISCHE	3
EGHEZEE	19
FERNELMONT	6
FLOREFFE	9
FLORENNES	15
FOSSÉS LA VILLE	12
GEDINNE	4
GEMBLoux	40
GERPINNES	22
GESVES	5
HAMOIS	6
HASTIERE	11
HAVELANGE	5
HOUYET	5
JEMEPE S/SAMBR	32
LA BRUYERE	8
LES BONS-VILLERS	10
METTET	12
NAMUR	267
ONHAYE	3
PHILIPPEVILLE	11
PROFONDEVILLE	12
ROCHEFORT	3
SAMBREVILLE	77
SOMBREFFE	10
SOMME-LEUZE	3
VIROINVAL	1
VRESSE / SEMOIS	5
WALCOURT	22
YVOIR	19
Total	768

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	7.740.621,59
8811	
8821	
8831	
8841	7.740.621,59
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	7.740.621,59
8802	22.104.336,46
8812	
8822	
8832	
8842	22.104.336,46
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	22.104.336,46
8803	38.716.520,42
8813	
8823	
8833	
8843	38.716.520,42
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	38.716.520,42

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	19.968.272,16
8931	
8941	
8951	
8961	19.968.272,16
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	19.968.272,16
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	1.980,91
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Intérêts sur prêts obligataires en lien avec les participations dans le secteur éolien

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Charges diverses - Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	153.470,56	26.503,39
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	1.283,66	473,37

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	612.816,60	1.425.966,63
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	612.816,60	1.425.966,63
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	612.816,60	90.590,28
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		1.335.376,35
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

RDT

Codes	Exercice
9134	0,00
9135	0,00
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	13.253.608,82

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Solde RDT

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
	5.278.473,91
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	0,00	4.095,00
9146	0,00	4.095,00
9147	18.184,83	19.442,28
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	<u>1.171.462,50</u>
9150	
9151	
9153	1.171.462,50
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	690.915,21
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Existence d'une codébiton par un tiers au profit d'Idefin dans le cadre d'un prêt octroyé par celle-ci à une société dans laquelle elle détient une participation.

Exercice
203.283,37

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liéesConstituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société
Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	188.687.307,29	188.605.307,29
9262	188.687.307,29	188.605.307,29
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	73.685,92
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	6.050,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir Rapport de Gestion

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE
REVISEUR 2023**

i d e f i n

SC INTERCOMMUNALE PURE D'ÉLECTRICITÉ, DE
GAZ ET DE TÉLÉCOMMUNICATION
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE
INTERCOMMUNALE PURE D'ELECTRICITE, DE GAZ ET DE TELECOMMUNICATION SUR LES COMPTES
ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (ci-après « IDEFIN » ou « la Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 256.879.483,00 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 12.370.553,75 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,
- Le rapport spécifique sur les prises de participation,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué :
 - L'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 octobre 2023 sous la responsabilité de l'organe d'administration, dans le cadre de distributions sous plusieurs formes décidées par ce dernier en date du 18 décembre 2023, conformément à l'article 6 :115 du Code des sociétés et des associations. Notre rapport d'évaluation figure en annexe ;



- Les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration rédigé dans le même contexte, conformément à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations ;
- Les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration rédigé dans le cadre de la proposition de distribution du solde du dividende à l'Assemblée générale des coopérateurs, conformément à l'article 6 :116 du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 29 avril 2024

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

**Intercommunale pure d'électricité,
de gaz et de télécommunication**
À l'attention de l'organe d'administration
Avenue Sergent Vriethoff 2,
5000 Namur

Rapport d'évaluation de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'organe d'administration de la société coopérative Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (en abrégé « IDEFIN ») dans le cadre d'un acompte sur dividende

Conformément à l'article 6:115, deuxième alinéa du Code des sociétés et des associations, nous émettons, en notre qualité de commissaire, le rapport d'évaluation adressé à l'organe d'administration de la société coopérative « IDEFIN » (la « Société ») sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 octobre 2023, qui comprend 10 mois. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de :

- La distribution aux actionnaires d'un acompte sur dividende d'un montant de 4.511.333 EUR ;
- L'attribution à un coopérateur démissionnaire de sa part dans les fonds propres (4.558.134,19 EUR) ;
- Le remboursement en numéraire au coopérateur démissionnaire de 107,51 EUR correspondant à l'annulation de 13 actions détenues par cette dernière ;
- La dispense de libération aux actionnaires de 12.692,15 EUR visant à ramener à zéro euro le compte « apports non appelés ».

Nous avons effectué l'évaluation de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 31 octobre 2023, établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 31 octobre 2023 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6:114 et 6:115 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre évaluation.

Nous avons effectué notre évaluation conformément à la norme relative à la mission du commissaire prévue par les articles 5:142 et 6:115 du Code des sociétés et des associations (Test d'actif net), établie par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques et par le Ministre fédéral en charge de l'Economie et pour laquelle un avis a été publié au Moniteur belge. Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est

considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous allons relever tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Conclusion

Sur la base de notre évaluation, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société coopérative « IDEFIN » arrêté au 31 octobre 2023, qui fait apparaître un total du bilan de 254.863.452 EUR et un résultat de la période en cours de 2.321.959 EUR n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de l'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations dans le cadre des distributions proposées aux actionnaires telles que stipulées ci-dessus, et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Erpent, le 18 décembre 2023

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

Philippe Knaepen
Réviseur d'entreprises

**RAPPORT DU COMITE
DE REMUNERATION
2023**

i d e f i n

Secrétariat Général

IDEFIN

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024

Groupe Communes

Monsieur Grégory CHARLOT, Administrateur, **présent**
Monsieur François SEUMOIS, Administrateur, **présent**
Monsieur Albert NAVAUX, Administrateur, **présent**
Monsieur Rudy DELHAISE, Administrateur, **présent**
Monsieur Jean-Joseph NENNEN, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 35 des statuts d'IDEFIN et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration d'IDEFIN en sa séance du 27 avril 2023.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

1. **Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §6 et annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 11.426,94 € non indexé ou 22.852,74 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **23.309,81 € pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	22890,77 € brut annuel indexé soit *1.904,39 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023**1.942,48 pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	Mensuelle
Vice-Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 8.570,21 € non indexé ou *17.139,55 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **17.482,36 € pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	5.819,36€ brut annuel indexé soit *484,14 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **493,82 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président	Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou *242,07 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **246,91 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	*242,07 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **246,91 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	Article L5311-1 §12 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou *242,07 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **246,91 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	*242,07 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **246,91 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indexation 2% janvier 2023

**indexation 2% décembre 2023

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 3 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence. L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunération :**

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

• **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration d'IDEFIN et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration d'IDEFIN

i d e f i n

1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0257744044
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (IDEFIN)
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	8
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Montant du jeton de présence indexé : 242,07€

Décembre 2023 : +2% : 246,91 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblot Sébastien	22890,77€	0€	22890,77 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100 %	➤ <u>Activent</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>NEOWAL</u> : Conseil d'administration Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>Socofe</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Win4Wallonia</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	de Sauvage Gauthier	5819,36€	0€	5819,36 € brut annuel	Indemnité	88 %	➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré
Administrateurs	Adam Fabrice (Entrée le 22/06/2023)	726,21€	58,67€	Jeton de présence	-	75 %	-
	Botilde Laurent	1699,33€	76,57€	Jeton de présence	-	88 %	➤ -
	Charlot Grégory	1699,33€	89,31€	Jeton de présence	-	88 %	➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC</u> : Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>Néowal</u> : Conseil d'administration Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN
	Defresne Etienne	968,28€	68,1€	Jeton de présence	-	57 %	-
	Delhaise Rudy	1941,4€	101,25€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Joiret Isabelle	1941,4€	223,19€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Leturcq Fabrice	1941,4€	81,65€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Mariage Antoine	1699,33€	183,72€	Jeton de présence	-	88 %	-
	Mencaccini Franco	242,07€	2,55€	Jeton de présence	-	13 %	-
	Meuter Bernard	1699,33€	101,21€	Jeton de présence	-	88 %	-
	Mineur Bernadette	1457,26€	59,58€	Jeton de présence	-	75 %	-
	Monty Jacques	968,28€	251,8€	Jeton de présence	-	50 %	-
	Mouget Charlotte (Sortie le 27/04/2023)	0€	0€	Jeton de présence	-	0 %	-
	Navaux Albert	1699,33€	275,62€	Jeton de présence	-	88 %	-
	Nennen Jean-Joseph	1941,4€	367,48€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Pirot Christian	1941,4€	40,83€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Seuimois François	1699,33€	0€	Jeton de présence	-	88 %	-
	Warzée Valérie	1941,4€	209,62€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Zabus Arthur (Entrée le 23/03/2023)	1457,26€	229,62€	Jeton de présence	-	100 %	-

Comité d'audit	Charlot Grégory	726,21€	38,26€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Delhaise Rudy	726,21€	43,36€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Navaux Albert	726,21€	137,72€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Nennen Jean-Joseph	484,14€	91,72€	Jeton de présence	-	67 %	-
	Seumois François	726,21€	0€	Jeton de présence	-	100 %	-
Comité de rémunération	Charlot Grégory	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100 %	-
	Delhaise Rudy	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100 %	-
	Navaux Albert	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100 %	-
	Nennen Jean-Joseph	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100 %	-
	Seumois François	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100 %	-
Total général		59762,85€	2731,83€	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	16/2	23/3	27/04	22/06	21/09	25/10	23/11	18/12	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
Président : HUMBLET Sébastien ¹	V	V	V	V	V	V	V	V	100% - 8/8	8	8	100%
Vice-président : de SAUVAGE Gauthier ²	V	V	V	V	V	E	V	V	88% - 7/8	7	8	88%
ADAM Fabrice	-	-	-	-	V + €	V + €	V + €	E	75% - 3/4	3	4	75%
BOTILDE Laurent	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	88% - 7/8	7	8	88%
CHARLOT Grégory	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	88% - 7/8	7	8	88%
DEFRESNE Etienne	V + €	E	V + €	E	E	V + €	V + €	-	57% - 4/7	4	7	57%
DELHAISE Rudy	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 8/8	8	8	100%
JOIRET Isabelle	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 8/8	8	8	100%
LETURCQ Fabrice	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 8/8	8	8	100%
MARIAGE Antoine	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	88% - 7/8	7	8	88%
MENCACCINI Franco	E	E	V + €	E	E	E	E	E	13% - 1/8	1	8	13%
MEUTER Bernard	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	88% - 7/8	7	8	88%
MINEUR Bernadette	V + €	E	E	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	75% - 6/8	6	8	75%
MONTY Jacques	V + €	V + €	E	E	V + €	E	V + €	E	50% - 4/8	4	8	50%
MOUGET Charlotte	E	E	E	-	-	-	-	-	0% - 0/3	0	3	0%
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	88% - 7/8	7	8	88%
NENNEN Jean-Joseph	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 8/8	8	8	100%
PIROT Christian	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 8/8	8	8	100%
SEUMOIS François	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	88% - 7/8	7	8	88%
WARZEE Valérie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 8/8	8	8	100%
ZABUS Arthur	-	-	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	100% - 6/6	6	6	100%

Comité d'audit	13/04	15/06	12/10
CHARLOT Grégory	V + €	V + €	V + €
DELHAISE Rudy	V + €	V + €	V + €
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €
NENNEN Jean-Joseph	V + €	V + €	E
SEUMOIS François	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%

Comité de rémunération	23/03
CHARLOT Grégory	V
DELHAISE Rudy	V
NAVAUX Albert	V
NENNEN Jean-Joseph	V
SEUMOIS François	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

¹ Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. C'est pour cela qu'il est indiqué V.

² Le Vice-Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération, c'est pour cela qu'il est indiqué V.

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	1904,39€	100%
Février	1904,39€	100%
Mars	1904,39€	100%
Avril	1904,39€	100%
Mai	1904,39€	100%
Juin	1904,39€	100%
Juillet	1904,39€	100%
Août	1904,39€	100%
Septembre	1904,39€	100%
Octobre	1904,39€	100%
Novembre	1904,39€	100%
Décembre	1.942,48€	100%

Vice-Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	484,14€	100%
Février	484,14€	100%
Mars	484,14€	100%
Avril	484,14€	100%
Mai	484,14€	100%
Juin	484,14€	100%
Juillet	484,14€	100%
Août	484,14€	100%
Septembre	484,14€	100%
Octobre	484,14€	100%
Novembre	484,14€	100%
Décembre	493,82€	100%

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	-	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2021. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par IDEIN durant l'année 2023 :

Activent

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblot Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui		Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui		Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

E-WATe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud ³	Directeur Général du BEP	Non	Conseil d'administration	Non

Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Humblot Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil de Gérance Conseil d'administration Comité Stratégique	Oui Non Non	3.499,86 € ⁴
de Sauvage Gauthier	Vice-Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil d'administration	Non	-
Charlot Grégory	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil de Gérance	Oui	999,96 € ⁵
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gérance Conseil d'administration	Oui Non	1.749,93 € ⁶
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-
Masson Frédéric	Responsable du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-

NEOWAL

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Humblot Sébastien ⁷	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Non	Conseil d'administration	Oui	1.009,96 € ⁸
Degueldre Renaud ⁹	Directeur Général du BEP	Non	Conseil d'administration	Oui	754,97 € ¹⁰
Charlot Grégory ¹¹	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil d'administration	Oui	754,97 € ¹²

Socofe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblot Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	-	Non

³ Début du mandat le 18/12/2023

⁴ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁵ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁶ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁷ Début du mandat le 12/09/2023

⁸ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁹ Début du mandat le 12/09/2023

¹⁰ Montant rétrocedé à IDEFIN

¹¹ Début du mandat le 12/09/2023

¹² Montant rétrocedé à IDEFIN

Win4Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblot Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non



idefin

Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71

www.idefin.be